

*Déclaration d'organisation d'une formation économique, sociale et syndicale.*

**Formation nationale  
« Solidaires et l'évolution de la justice prud'homale »**

**A Paris, les 19 et 20 mai 2016**

La formation sera animée par la commission juridique de Solidaires (référént Sébastien Peigney, trésorier national)

Comment préparer la prochaine désignation en 2017 des futur·es Conseiller·es prud'hommes et construire un réseau juridique dans Solidaires? Les objectifs de la formation sont de préparer la désignation fin 2017 des conseiller·es prud'hommes, construire un réseau juridique dans Solidaires, développer nos revendications à la fois dans l'organisation judiciaire et pour les droits des salarié·es

Le nombre de stagiaires attendu·es est de 40 à 50 conseiller·es prud'hommes en poste et les premier·es candidat·es pour être désigné·es, 2 conseiller·es du salarié·e et/ou défenseur·es syndicaux·ales par Solidaires locaux et syndicats. Soit un total entre 80 à 100 stagiaires.

Stagiaires : pour les militant·es de structures et des Solidaires locaux s'engageant à participer à la construction d'un réseau juridique dans Solidaires et en préparation des futures désignations des conseillers CPH en 2017.

**L'inscription se fait obligatoirement par chaque fédération / syndicat  
ou par le Solidaires local avant le 15 avril 2016**

Les stagiaires doivent préciser leur mandat :

- |                               |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| Conseiller·e prud'hommes      | <input type="checkbox"/> |
| Conseiller·e du salarié·e     | <input type="checkbox"/> |
| Défenseur·e syndical·e        | <input type="checkbox"/> |
| Non mandaté·e ou autre mandat | <input type="checkbox"/> |

Sur [inscriptionscefi@solidaires.org](mailto:inscriptionscefi@solidaires.org).

**Prise en charge financière.**

**Les frais de transports et d'hébergement** seront à la charge des structures nationales ou locales ayant mandaté les élu·es CPH, conseiller·es du salarié·e et défenseur·es syndicaux·ales.

**Les frais de repas** seront prise en charge par Solidaires.

Les fédérations, syndicats et Solidaires locaux qui sont en difficulté pour financer le stage peuvent se rapprocher de Solidaires pour demander une prise en charge partielle ou totale.

**La commission juridique de Solidaires propose d'organiser une réunion nationale des conseiller·es prud'hommes, des premier·es candidat·es pour le renouvellement des sièges aux Conseils de prud'hommes, des défenseur·es syndicaux·ales et des conseiller·es du salarié·es les 19 et 20 mai 2016 à Paris.**

Cette réunion sera organisée comme une formation interprofessionnelle sur l'avenir de la justice prud'homale, mais elle ne se réduira pas à un programme technique. Elle proposera d'échanger sur la place de l'outil juridique et de l'action judiciaire dans le syndicalisme porté par Solidaires, les revendications à construire à la fois dans l'organisation judiciaire et dans les entreprises pour les droits des salarié·es, notamment ceux et celles travaillant dans les TPE.

L'action juridique, le conseil, l'assistance des salarié·es doivent être prise en charge collectivement, car il ne s'agit pas de mettre en place un syndicalisme de service ou de développer une activité parallèle au syndicalisme d'action mais d'intégrer, y compris pour les salarié·es isolé·es, la défense juridique dans une action collective et revendicative.

Aux dernières élections prud'homales de 2008, Solidaires avait obtenu un résultat national de 3,82% avec 176.000 voix, soit 92 élu·es. Désormais les conseiller·es prud'hommes devront être désigné·es par les organisations syndicales pour un mandat de 4 ans. Sur les 210 Conseils de prud'hommes, les sièges devraient être répartis à l'échelle départementale, proportionnellement à la représentativité par convention collective. Il est donc nécessaire de préparer le plus en amont dans Solidaires une campagne à candidatures afin de procéder aux désignations pour décembre 2017.

Lors du Congrès de 2014, la résolution votée concernant le « Fonctionnement, structuration, développement de notre Union syndicale » a proposé la création d'une commission juridique nationale. Un groupe de travail a préparé la mise en place de cette commission en se réunissant régulièrement depuis décembre 2014. L'un des dossiers en charge est de développer dans Solidaires le soutien et la défense concrète et au quotidien des salarié·es isolé·es en mettant en réseau les permanences juridiques des Solidaires locaux et des structures.

Enfin, le nouveau statut de défenseur·e syndical·e qui devrait être effectif en août 2016 demande une coordination entre les structures et les Solidaires locaux, car la possibilité d'assister les salarié·es devant les Conseils de prud'hommes et les Cours d'Appel pourrait se restreindre aux seul·es camarades désigné·es par une organisation syndicale représentative, sur un modèle proche de la désignation des conseiller·es du salarié·e.

## **Programme « Solidaires et l'évolution de la justice prud'homale »**

**19 et 20 mai 2016**

### **Première journée / Matinée.**

Conséquences des réformes les plus importantes en droit du travail depuis 2008 (réforme de la carte judiciaire, rupture conventionnelle, prescriptions, licenciement économique etc..).

### **Première journée / Après midi**

La réforme de la justice prud'homale.

Atelier 1. Vers une justice prud'homale expéditive et l'échevinage ?

Atelier 2. Vers la caporalisation de conseillers prud'hommes ?

### **Seconde journée / Matinée**

la réforme de la justice prud'homale.

Atelier 3. Formation ou formatage des conseiller·es prud'hommes ?

Atelier 4. Vers un droit patronal de licencier sans motif réel et sérieux ?

### **Seconde journée / après midi**

Refonte du Code du travail et réduction des branches.